



Procès-verbal de la 389^e assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 11 juin 2025, à 18 h 30, à Montréal

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par le président d'assemblée, M. Sylvain Larocque, à 18 h 32. Le président annonce au conseil les fins de mandat imminentes de plusieurs membres et le départ de la secrétaire générale. Ces personnes sont chaleureusement remerciées.

Présences :	Mmes	Rukmini Canape-Brunet Joëlle Lachapelle Gabrielle Lamothe Raphaëlle Lebrun Sophie Lorrain Silvia Sivec Catherine Villemer
	MM.	Houssam Alaouie Dhafer Ben-Khedher Sylvain Larocque Stéphane Lévesque
Absences :	Mmes	Elianne Rochefort Pascale Sirard
	MM.	Bernard Allaire William Lemieux
Invités :	Mmes	Eliane Araj, dir. adj. DSA Safine Boufenara, enseignante Jessica Edmond, dir. adj. DFCSAE Hélène Gingras, dir. DSA Claudine Lévesque, dir. adj. DÉ Catherine Papillon, dir. adj. DÉ
	MM.	Laurent Bédard, dir. DRITN H. Benteftifa, enseignant Guillaume D'Amours, dir. DVÉRE Simon Delamarre, dir. DFCSAE Vincent Lamoureux, dir. adj. DSA
Secrétaire :	Me	Anaïk Le Goff, secrétaire générale
Observatrice :	Mme	Johanne Vincent, adj. DG
Observateurs :	M.	Mikaël Roy-Thouin, enseignant

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement
3. **Ordre du jour de consentement**
 - 3.1 Procès-verbal de la 387^e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 16 avril 2025 – *Adoption*
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 387^e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 16 avril 2025

- 3.3 Procès-verbal de la 388^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le 13 mai 2025 – *Adoption*
- 3.4 Dépôt du procès-verbal de la 489^e réunion régulière du comité exécutif du 7 avril 2025
- 3.5 Calendrier annuel 2025-2026 des assemblées du conseil d'administration et des réunions du comité exécutif (DOC.,CA,389^e,2025,2590)
- 3.6 Dépôt du rapport annuel d'activités 2024-2025 du comité de recours (DOC.,CA,389^e,2025,2591)
- 3.7 Nominations à la Commission des études pour l'année 2025-2026 – *Adoption*
- 3.8 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,389^e,2025,2592) – *Adoption*
- 3.9 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,389^e,2025,2593) – *Adoption*
- 3.10 Modifications au *Règlement n°1 sur l'administration générale* - (DOC.,CA,389^e,2025,2594) – *Adoption*
- 3.11 Modifications au *Règlement n°10 sur les conditions d'admission aux programmes et d'inscription aux cours* (DOC.,CA,389^e,2025,2595) – *Adoption*
- 3.12 Modifications au *Règlement n°12 instituant la Commission des études* (DOC.,CA,389^e,2025,2596) – *Adoption*
- 3.13 Révision de la *Politique sur la sécurité de l'information* (DOC.,CA,389^e,2025,2597) – *Adoption*
- 3.14 Bilan du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2598)
- 3.15 Bilan du plan de travail du comité d'audit 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2599)
- 3.16 Bilan du plan de travail du comité des ressources humaines 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2600)
- 3.17 Bilan partiel des projets autorisés dans le cadre du budget d'investissement 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2601)
- 3.18 Octroi de contrat pour les services de gardiennage – *Adoption*
- 3.19 Renouvellement du mandat de l'auditeur externe – *Adoption*
- 3.20 Ajout d'un gestionnaire pour les autorisations bancaires et financières – *Adoption*
- 4. Points de décision ou de discussion avec invités**
 - 4.1 Révision du Cheminement Tremplin DEC pour personnes immigrantes allophones (081.06) (DOC.,CA,389^e,2025,2602) – *Adoption*
 - 4.2 Révision du programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en développement et intégration de solutions de données (LEA.1U) (DOC.,CA,389^e,2025,2603) – *Adoption*
 - 4.3 Nouveau programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en solutions infonuagiques (LEA.ET) (DOC.,CA,389^e,2025,2604) – *Adoption*
 - 4.4 Nouveau *Règlement n°21 favorisant la réussite des études* (DOC.,CA,389^e,2025,2605) – *Adoption*
 - 4.5 Révision de la *Politique de gestion et d'évaluation des programmes d'études* (PIGEPE) (DOC.,CA,389^e,2025,2606) – *Adoption*
 - 4.6 Budget initial de fonctionnement 2025-2026
 - 4.6.1 Compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur (DOC.,CA,389^e,2025,2607) – *Adoption*
 - 4.6.2 Budget initial de fonctionnement 2025-2026 (DOC.,CA,389^e,2025,2608) – *Adoption*
 - 4.7 Information sur le solde de fonds 2023-2024 – ajustements du ministère de l'Enseignement supérieur

- 4.8 Rapport du comité sur l'application du *Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement*
- 4.9 Modifications au *Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement* (DOC.,CA,389^e,2025,2609) – *Adoption*
- 5. Points de décision**
 - 5.1 Processus de nomination à la Direction des études
 - 5.1.1 Échéancier (DOC.,CA,389^e,2025,2610)
 - 5.1.2 Objectifs de mandat (DOC.,CA,389^e,2025,2611) – *Adoption*
 - 5.1.3 Devis (projet d'affichage) (DOC.,CA,389^e,2025,2612) – *Adoption*
 - 5.2 Octroi de mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques – *Adoption*
- 6. Points de discussion**
 - 6.1 Plan stratégique 2021-2026
 - 6.1.1 Bilan des priorités institutionnelles 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2613)
 - 6.1.2 Priorités institutionnelles 2025-2026 (DOC.,CA,389^e,2025,2614) – *Adoption*
- 7. Points d'information**
 - 7.1 Suivi du projet de réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget (DOC.,CA,389^e,2025,2615)
 - 7.2 Rapport de la présidence
 - 7.3 Rapport de la direction générale
 - 7.4 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises
- 8. **Séance de huis clos** – Discussion des membres du conseil sans la présence des gestionnaires et de la hors-cadre
- 9. Clôture

Les points 5.2 *Octroi de mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques* et 7.3 *Rapport de la direction générale* sont retirés.

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

- 3.1 Procès-verbal de la 387^e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 16 avril 2025 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 387^e assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 16 avril 2025

Aucun commentaire de la part des membres

3.3 Procès-verbal de la 388^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le 13 mai 2025 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres

3.4 Dépôt du procès-verbal de la 489^e réunion régulière du comité exécutif du 7 avril 2025

Aucun commentaire de la part des membres

3.5 Calendrier annuel 2025-2026 des assemblées du conseil d'administration et des réunions du comité exécutif (DOC.,CA,389^e,2025,2590)

Aucun commentaire de la part des membres

3.6 Dépôt du rapport annuel d'activités 2024-2025 du comité de recours (DOC.,CA,389^e,2025,2591)

Aucun commentaire de la part des membres

3.7 Nominations à la Commission des études pour l'année 2025-2026 – *Adoption*

Résolution n° 3717 Nominations à la Commission des études

Attendu que l'article 5.1 du *Règlement n°12 instituant la Commission des études* stipule que le conseil d'administration doit procéder, sur recommandation du directeur des études, à la nomination de deux directrices adjointes ou directeurs adjoints à la Direction des études et d'une directrice adjointe à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;

Attendu que leur mandat est d'une durée d'un an;

Attendu la recommandation de la directrice des études par intérim, après consultation du directeur de la formation continue et des services aux entreprises.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

de nommer les personnes suivantes à la Commission des études pour l'année 2025-2026 :

- **Catherine Papillon, directrice adjointe des études;**

- Claudine Lévesque, directrice adjointe des études;
- Geneviève Lachance, directrice adjointe à la formation continue.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.8 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,389^e,2025,2592) – *Adoption*

Résolution n° 3718

Sanctions d'études : Diplômes d'études collégiales (DEC)

Attendu qu' en vertu de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, la Ministre décerne le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'étudiante ou l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1) elle ou il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme d'études auquel elle ou il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministère;
- 2) elle ou il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards des éléments des composantes de formation générale, a accumulé au moins 28 unités de formation spécifique et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministère;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

de recommander à la Ministre l'octroi du diplôme d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au document DOC.CA,389^e,2025,2592.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.9 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,389^e,2025,2593) – *Adoption*

Résolution n° 3719**Sanctions d'études :
Diplômes d'études collégiales (AEC)**

- Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut, s'il est autorisé à mettre en œuvre un programme conduisant au diplôme d'études collégiales, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales. De plus, il peut, avec l'autorisation de la Ministre et aux conditions que celle-ci détermine, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;
- Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;
- Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiante ou l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel elle ou il est admis;
- Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme du programme dans lequel elles ont été admises;
- Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2593.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.10 Modifications au *Règlement n°1 sur l'administration générale* -
(DOC.,CA,389^e,2025,2594) – Adoption

Résolution n° 3720

Modifications au *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne*

Attendu que le *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne* précise les règles de fonctionnement et les pouvoirs du comité exécutif;

Attendu que ce règlement est modifié afin d'y intégrer une nouvelle pratique de gouvernance;

Attendu qu' il est opportun de permettre à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration d'être membres d'office de tous les comités du conseil et de prendre connaissance des travaux de ces comités;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne* modifié, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2594.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.11 Modifications au *Règlement n°10 sur les conditions d'admission aux programmes et d'inscription aux cours* (DOC.,CA,389^e,2025,2595) – Adoption

Résolution n° 3721 Révision du *Règlement n°10 sur les conditions d'admission aux programmes et d'inscription aux cours*

Attendu qu' en vertu de l'article 19e) de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le présent règlement établit les conditions d'admission aux programmes et d'inscription aux cours du Collège;

Attendu l'avis favorable de la Régie des études et de la Régie de direction;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le Règlement n°12 instituant la Commission des études modifié, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2596.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.13 Révision de la *Politique sur la sécurité de l'information* (DOC.,CA,389^e,2025,2597) – Adoption

Résolution n° 3723

Révision de la *Politique sur la sécurité de l'information*

Attendu qu' il était prévu au plan de travail du comité sur la sécurité de l'information de réviser la *Politique sur la sécurité de l'information*;

Attendu les différents changements proposés par les membres du comité, notamment au niveau de la révision de certaines nomenclatures, l'ajout de rôles et responsabilités ainsi qu'une mise à jour du cadre législatif et normatif;

Attendu que selon l'article 9 de la politique actuelle, le Collège doit effectuer une révision lors de changements significatifs pouvant en affecter les dispositions ou au plus tard cinq ans après son adoption;

Attendu la recommandation du comité sur la sécurité de l'information;

Attendu la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter la *Politique sur la sécurité de l'information* révisée, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2597.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.14 Bilan du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2598)

Aucun commentaire de la part des membres

3.15 Bilan du plan de travail du comité d'audit 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2599)

Aucun commentaire de la part des membres

3.16 Bilan du plan de travail du comité des ressources humaines 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2600)

Aucun commentaire de la part des membres

3.17 Bilan partiel des projets autorisés dans le cadre du budget d'investissement 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2601)

Aucun commentaire de la part des membres

3.18 Octroi de contrat pour les services de gardiennage – *Adoption*

**Résolution n° 3725 Octroi de contrat pour les services de gardiennage -
contrat de 3 ans - Appel d'offres n°S24-28**

Attendu que le contrat de gardiennage actuellement en vigueur, autorisé par le conseil d'administration lors de l'assemblée du 14 juin 2023, atteindra prochainement le seuil de dépenses maximal prévu, incluant les dépenses supplémentaires autorisées par le comité exécutif le ou vers le 24 mars 2025 (résolution par courriel n° 1692);

Attendu que le nouveau contrat de gardiennage prévoit des heures hebdomadaires fixes ainsi qu'une prestation sur demande;
Attendu la nécessité d'assurer un niveau de sécurité suffisant afin de garantir la protection de l'ensemble de la communauté;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 6 mai 2025;

Attendu que le nouveau contrat est d'une durée de trois ans;

Attendu que conformément au *Règlement n°20 sur la gestion financière*, toute transaction financière d'une valeur supérieure à 200 000 \$ doit être autorisée par le conseil d'administration.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer le contrat, d'une durée de trois ans, à l'entreprise 9420-4500 Québec inc/ Rafa Sécurité pour la prestation de services professionnels en gardiennage, dans le cadre de l'appel d'offres n°S24-28, et ce, selon les termes de la soumission, pour un montant total de 381 656,75\$ \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.19 Renouvellement du mandat de l'auditeur externe – *Adoption*

Résolution n° 3726

Renouvellement du mandat de l'auditeur externe

Attendu que conformément à l'article 26.3 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Collège nomme, pour chaque exercice financier, un auditeur externe parmi les membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) mentionné au *Code des professions*;

Attendu que la *Charte du comité d'audit* et la *Politique sur l'audit externe* prévoient notamment que le comité d'audit recommande au conseil d'administration la nomination ou le renouvellement de l'auditeur externe;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public selon le prix le plus bas, pour lequel aucune soumission n'a été reçue;

Attendu qu' en raison de l'obligation du Collège de respecter les délais imposés par le ministère de l'Enseignement supérieur, un contrat de gré à gré d'une durée d'un an, renouvelable pour une année supplémentaire, a été conclu;

Attendu que le comité d'audit est satisfait des services rendus par la firme Mallette;

Attendu la recommandation du comité d'audit et de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

de renouveler le mandat de la firme Mallette à titre d'auditeur externe, pour une durée d'un an, pour l'exercice financier 2024-2025.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

3.20 Ajout d'un gestionnaire pour les autorisations bancaires et financières – *Adoption*

Résolution n° 3727

Ajout d'un gestionnaire pour les autorisations bancaires et financières

Attendu que la directrice des services administratifs, Mme Hélène Gingras, est la seule signataire depuis le départ de Mme Véronique Chaîné du poste de direction adjointe au Service des ressources financières;

Attendu que les services bancaires, financiers, fiscaux et de perception des taxes offerts par les Caisses Desjardins exigent la désignation de deux membres du personnel à titre de gestionnaires de comptes;

Attendu que les Caisses Desjardins requièrent une résolution du conseil d'administration du Collège afin de permettre l'ajout d'un gestionnaire de comptes et de cartes de crédit commerciales Desjardins et un gestionnaire de compte des terminaux de point de vente;

Attendu que Revenu Québec et la CNESST requièrent également une résolution du conseil d'administration du Collège afin de permettre l'ajout d'un gestionnaire pour les accès aux services gérés par clicSÉCUR.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

1. que la personne morale (le Collège) délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue d'obtenir des terminaux de point de vente, incluant leur remplacement si nécessaire ;
2. que la personne morale (le Collège) délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (les Cartes), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération);
3. que la personne morale (le Collège) soit débitrice envers la Fédération Desjardins des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
4. que la personne morale (le Collège) s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération Desjardins et soit responsable de toute dette et obligation découlant du non-respect de ces modalités;
5. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution et à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
6. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération Desjardins des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes, ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

- **Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, née le [REDACTED] ;**
- **Mme Eliane Araj, directrice adjointe ressources financières de la direction des services administratifs, née le [REDACTED] ;**

7. que la Fédération Desjardins puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.
8. que les personnes identifiées ci-dessus soient autorisées à représenter le Collège auprès de tous les organismes gouvernementaux liés aux déclarations de revenus et de taxes (Agence du revenu Canada et Revenu Québec) ou du travail (CNESST) et à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4. Points de décision ou de discussion avec invités

4.1 Révision du Cheminement Tremplin DEC pour personnes immigrantes allophones (081.06) (DOC.,CA,389^e,2025,2602) – *Adoption*

M. Simon Delamarre, directeur, accompagné de Mmes Jessica Edmond, directrice adjointe, et Sabine Boufenara, enseignante, toutes et tous de la formation continue, présentent la révision du cheminement Tremplin DEC. Les membres posent ensuite des questions et formulent des commentaires, notamment sur les façons de faire connaître le programme et son financement.

Résolution n° 3729

Révision du Cheminement Tremplin DEC pour personnes immigrantes allophones (081.06)

- | | |
|-------------|---|
| Attendu que | le <i>Règlement sur le régime des études collégiales</i> autorise les collèges à offrir des activités, des parcours de formation et des cheminements d'études déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur, dans le but de favoriser la réussite d'une personne dans un programme; |
| Attendu que | le Cheminement Tremplin DEC pour personnes immigrantes allophones (081.06) a fait l'objet d'une révision par une équipe de spécialistes du Collège, conformément à notre <i>Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études</i> ; |
| Attendu | la volonté du Collège de soutenir l'apprentissage de la langue française, la poursuite des études au collégial et l'intégration à la société et au marché du travail pour les personnes immigrantes allophones; |

Attendu la recommandation favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le Cheminement Tremplin DEC pour personnes immigrantes allophones (081.06) révisé, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2602.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.2 Révision du programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en développement et intégration de solutions de données (LEA.1U) (DOC.,CA,389^e,2025,2603) – *Adoption*

M. Simon Delamarre, directeur, accompagné de Mmes Jessica Edmond, directrice adjointe, et Sabine Boufenara, enseignante, toutes et tous de la formation continue, présentent la révision du programme Spécialiste en développement et intégration de solutions de données. Les membres interrogent le directeur sur les raisons de délivrer une AEC pour ce programme et émettent des commentaires favorables.

Résolution n° 3730 **Révision du programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en développement et intégration de solutions de données (LEA.1U)**

Attendu que l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales donne la responsabilité aux collèges d'établir et de mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales;

Attendu que le programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en développement et intégration de solutions de données (LEA.1U) a fait l'objet d'une révision par une équipe de spécialistes du Collège ainsi qu'avec la généreuse implication d'employeurs partenaires, conformément à notre Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études;

- Attendu la volonté d'enrichir l'offre de formation en informatique et intelligence numérique et d'offrir un programme d'études pertinent et aligné aux besoins et attentes des employeurs et de favoriser l'employabilité des finissantes et finissants;
- Attendu la recommandation favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Joëlle Lachance, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en développement et intégration de solutions de données (LEA.1U) révisé, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2603.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.3 Nouveau programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en solutions infonuagiques (LEA.ET) (DOC.,CA,389^e,2025,2604) – *Adoption*

M. Simon Delamarre, directeur, accompagné de Mmes Jessica Edmond, directrice adjointe, et Sabine Boufenara, enseignante, toutes et tous de la formation continue, présentent le nouveau programme Spécialiste en solutions infonuagiques. Les membres posent leurs questions, notamment sur AWS et le cycle de vie du programme, et discutent de la certification offerte par AWS dans celui-ci. Il est demandé qu'un suivi soit fait au conseil sur les inscriptions du nouveau programme.

Résolution n° 3731

Nouveau programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en solutions infonuagiques (LEA.ET)

- Attendu que l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales* donne la responsabilité aux collèges d'établir et de mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales;

Attendu que le programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en solutions infonuagiques (LEA.ET) a été développé par une équipe de spécialistes du Collège ainsi qu'avec la généreuse implication d'employeurs partenaires, conformément à notre *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études*;

Attendu la volonté d'enrichir l'offre de formation en informatique et intelligence numérique, d'offrir un programme d'études pertinent et aligné aux besoins et attentes des employeurs et de favoriser l'employabilité des finissantes et finissants;

Attendu que la recommandation favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Sophie Lorrain, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le programme d'études menant à l'AEC Spécialiste en solutions infonuagiques (LEA.ET), tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,3731.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.4 Nouveau Règlement n°21 favorisant la réussite des études (DOC.,CA,389^e,2025,2605) – Adoption

Mme Catherine Papillon, directrice adjointe aux études, explique le processus de consultation effectué par la Direction des études dans le cadre de la révision du règlement et le changement de posture au Collège sur le soutien et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants qui ne se reflétait plus dans le *Règlement n°10 sur les conditions d'admission aux programmes et d'inscription aux cours*, qui a fait l'objet d'une révision et a donné lieu à deux règlements distincts. La directrice adjointe présente le nouveau concept de « non-réussite » et la mise en place du concept de responsabilité pour l'étudiante et l'étudiant. Elle présente un schéma pour faciliter la compréhension du nouveau règlement et explique le calendrier de sa mise en œuvre. Les membres questionnent l'impact des changements sur la capacité d'accueil du Collège. Les effets positifs du règlement pourraient prendre plus d'une année pour être visibles.

Résolution n° 3732 Nouveau Règlement n°21 favorisant la réussite des études

Attendu que l'article 18.0.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Règlement sur le régime des études collégiales* confèrent au Collège des responsabilités en lien avec la réussite des personnes étudiantes;

Attendu les valeurs du projet éducatif du Collège et sa volonté, clairement exprimée dans son plan de réussite, d'adopter une posture d'accompagnement et de soutien dans l'aide à la réussite;

Attendu qu' en vertu du *Règlement modifiant les règlements ou politiques qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit adopter* (RLRQ, c. C-29, r.5.3), le Collège doit adopter un règlement pour l'encadrement des personnes étudiantes qui subissent des échecs de manière répétitive (2001);

Attendu qu' un groupe de travail de la Commission des études a été formé et a élaboré un règlement favorisant la réussite des études à la suite de la décision d'adopter un règlement distinct du *Règlement n°10 sur les conditions d'admission aux programmes et d'inscription aux cours*;

Attendu que la consultation auprès des membres du personnel du Collège a démontré un fort taux d'adhésion au projet de *Règlement n°21 favorisant la réussite des études*;

Attendu l'avis favorable de la Régie des études et de la Régie de direction;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le Règlement n°21 favorisant la réussite des études, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2605.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.5 Révision de la *Politique de gestion et d'évaluation des programmes d'études* (PIGEPE) (DOC.,CA,389^e,2025,2606) – *Adoption*

Mme Claudine Lévesque, directrice adjointe aux études, présente la révision de la *Politique de gestion et d'évaluation des programmes d'études* qui a nécessité près de 18 mois de travaux et 33 rencontres du comité mandaté pour sa révision. Elle indique que la révision a répondu à plusieurs demandes de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et que le titre de la politique a été modifié afin d'y ajouter la notion d'évaluation. Le champ d'application de la politique a notamment été revu et augmenté. Elle entrera en vigueur à l'automne 2025.

Résolution n° 3733 Révision de la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études* (PIGEPE)

Attendu que	la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et le <i>Règlement sur le régime des études collégiales</i> confèrent au Collège des responsabilités concernant la gestion des programmes d'études;
Attendu	les exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et l'engagement du Collège pris, dans le cadre du plan d'action en suivi de l'évaluation de son système d'assurance-qualité, de réviser la <i>Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études</i> (la Politique);
Attendu que	le Collège a identifié la révision de la Politique comme un objectif à atteindre dans sa planification stratégique 2021-2026, notamment pour rendre plus cohérentes les pratiques de gestion entre l'enseignement régulier et la formation continue et pour clarifier les rôles et responsabilités ainsi que les étapes du cycle de gestion;
Attendu qu'	un groupe de travail de la Commission des études a été formé et a travaillé sur une période d'une année et demie à réviser la Politique;
Attendu que	la consultation auprès des membres du personnel du Collège a démontré un fort taux d'adhésion au projet de Politique révisée;
Attendu	l'avis favorable de la Régie des études, de l'équipe de direction de la formation continue et de la Régie de direction;
Attendu	l'avis favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Rukmini Canape-Brunet, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études* révisée, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2607.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.6 Budget initial de fonctionnement 2025-2026

4.6.1 Compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur (DOC.,CA,389^e,2025,2607) – Adoption

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente le projet de résolution en réponse aux compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur. Les membres s'interrogent sur le porte-parole de cette initiative et sur le plan d'action plus large de la Fédération des cégeps ainsi que les prochaines étapes. En cas de question sur cette initiative, le service des communications sera mis à contribution et la direction générale ou la présidence du conseil pourrait y répondre. Il est ajouté que les cégeps ont l'obligation de fournir un budget équilibré, même si certains pourraient contrevenir à cette règle. D'autres ont recours à leur solde de fonds pour pallier le manque financier. Finalement, il est précisé que le dialogue avec le ministère demeure en place.

Résolution n° 3738

Dénonciation des compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur au réseau collégial

Attendu l'imposition par le Conseil du Trésor de restrictions budgétaires s'appliquant depuis juillet 2024 prévoyant notamment un plafonnement des budgets d'investissement dans les infrastructures des cégeps, un gel des embauches et un plafond des heures rémunérées, limitant ainsi la capacité des cégeps à s'acquitter de leur mission éducative;

Attendu le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale déposé pour l'année 2023-2024 quant à la Gestion du parc immobilier des cégeps, qui fait état que deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir;

- Attendu la résolution n°3667 adoptée par le conseil d'administration le 30 septembre 2024, lors de sa 382^e assemblée, à l'effet de dénoncer l'imposition par le gouvernement du Québec d'un niveau d'investissement incompatible avec la réalité des cégeps et de demander au gouvernement de renoncer à cette mesure et de mettre en œuvre des règles budgétaires permettant aux cégeps de réaliser leur mission;
- Attendu le budget déposé par le ministre des Finances, le 25 mars 2025, accordant aux cégeps seulement 521 M\$ additionnels d'ici 2035 pour le maintien des actifs alors que la Fédération des cégeps évalue ces besoins à 600 M\$ pour la seule année 2025-2026;
- Attendu le budget qui reconduit le plafonnement des heures rémunérées et le gel de recrutement, limitant la capacité des cégeps à offrir des services adaptés aux étudiantes et aux étudiants;
- Attendu que le budget ne prévoit rien pour répondre à la croissance de la population étudiante, alors que 24 000 étudiantes et étudiants de plus seront accueillis d'ici 2030 et que le Collège doit continuer d'accroître sa capacité d'accueil pour répondre à la projection démographique et assurer l'accessibilité aux études postsecondaires;
- Attendu que les besoins de la population étudiante se complexifient, notamment en matière de réussite éducative, de santé mentale et de soutien psychosocial;
- Attendu la déclaration de la Fédération des cégeps en date du 25 mars 2025 exprimant sa profonde inquiétude à la suite des « sérieuses compressions » annoncées dans ce budget, qui « fragilisent les cégeps et la réussite étudiante »;
- Attendu l'annonce récente de compressions supplémentaires de l'ordre de 151 M\$ pour le réseau collégial, pour l'année 2025-2026, ce qui représente environ 4,6 M\$ pour le Collège de Bois-de-Boulogne;
- Attendu que cette compression excède les réductions budgétaires imposées successivement entre 2011 et 2016;
- Attendu que depuis 2016, les hausses budgétaires se sont limitées à rattraper les compressions passées, sans répondre adéquatement aux nouveaux besoins du réseau;
- Attendu que la compression annoncée met en péril la capacité du Collège à réaliser pleinement sa mission, en l'obligeant à mettre un terme

à des activités et services qu'il jugeait essentiels pour soutenir la réussite de ses étudiantes et étudiants;

Attendu la volonté de la direction du Collège d'agir solidairement avec sa communauté pour dénoncer le sous-financement du réseau collégial et, plus particulièrement, cette compression budgétaire annoncée pour 2025-2026, la plus importante jamais imposée en une seule année.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

de dénoncer le sous-financement du réseau public;

d'exprimer la vive inquiétude du conseil d'administration face aux restrictions budgétaires imposées aux cégeps depuis juillet 2024 et reconduites dans le budget de mars 2025;

d'exprimer les vives préoccupations du conseil d'administration face aux compressions budgétaires supplémentaires de 151 M\$ annoncées en mai 2025, pour le réseau collégial, pour l'année 2025-2026, qui représentent un manque à gagner de plus 4,6 M\$ pour le Collège de Bois-de-Boulogne;

d'informer le gouvernement que ces mesures sont susceptibles d'empêcher le Collège de s'acquitter correctement de sa mission éducative;

de demander au gouvernement de réviser les niveaux d'investissement dans le réseau des cégeps afin de leur permettre de réaliser pleinement leur mission éducative;

de mandater la présidence du conseil pour en informer la ministre de l'Enseignement supérieur et toute autre partie prenante.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.6.2 Budget initial de fonctionnement 2025-2026 (DOC.,CA,389^e,2025,2608) – *Adoption*

Mme Eliane Araj, directrice adjointe aux ressources financières, présente le budget initial de fonctionnement 2025-2026 en soulignant ses fluctuations.

Mme Araj indique que plusieurs éléments sont à noter pour l'année 2025-2026. Le budget doit faire preuve de prudence en raison de l'imprécision des revenus potentiels. Elle ajoute que l'accent est mis sur les services offerts à la population étudiante (formation, soutien/accompagnement psychosocial, etc.) et sur les objectifs du plan

stratégique. En raison des compressions budgétaires annoncées pour l'ensemble du réseau, un exercice de réduction des coûts de fonctionnement a été fait pour environ 1M\$. De plus, des coûts supplémentaires pour l'occupation partielle du 1575 Henri-Bourassa Ouest sont à prévoir pour la formation régulière, en raison de la réfection du mur rideau ainsi que la location et les frais de fonctionnement du 575 Henri-Bourassa Est.

Il est indiqué que la formation régulière prévoit un déficit de 1 399 226 \$, que la formation continue prévoit un surplus de 1 224 677 \$ et que les services auxiliaires (incluant le CCTT) prévoient un surplus global de 174 549 \$. Ce surplus du CCTT ne peut toutefois être utilisé dans le solde de fonds du Collège tant que sa dette cumulée antérieurement n'est pas remboursée. Les surplus seront donc affectés au remboursement de cette dette.

Globalement, le budget indique le maintien de l'équilibre budgétaire grâce à l'utilisation des soldes d'allocations reportés des années antérieures.

Résolution n° 3734	Budget initial de fonctionnement 2025-2026
Attendu	le caractère démocratique du processus d'élaboration du budget qui a débuté en avril dernier;
Attendu	la mise en priorité des besoins, notamment la réussite de la population étudiante;
Attendu	la hausse de la clientèle de la formation régulière;
Attendu	les revenus découlant des activités de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;
Attendu	les compressions budgétaires annoncées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
Attendu	la confirmation de la part du Ministère quant au budget qui sera accordé au Collège pour l'année 2025-2026;
Attendu	la nécessité d'un dépôt de budget de fonctionnement équilibré qui sera transmis au MES avant le 30 juin 2025;
Attendu	la recommandation favorable du comité d'audit.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le budget de fonctionnement initial 2025-2026, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2608.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

4.7 Information sur le solde de fonds 2023-2024 – ajustements du ministère de l'Enseignement supérieur

Mme Eliane Araj, directrice adjointe aux ressources financières, indique qu'il y a eu un ajustement du montant de la subvention à recevoir du MES pour les indexations salariales et rétroactions pour un montant de 1 100 451 \$. Le surplus de 2023-2024 est donc passé de 1 292 955 \$ à 192 504 \$ et le solde de fonds de 8 658 715 \$ à 7 558 264 \$.

4.8 Rapport du comité sur l'application du *Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement*

M. Vincent Lamoureux, régisseur à la sécurité, présente le rapport du comité sur l'application du *Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement*. Celui-ci a conclu que la communauté adhérerait positivement au Règlement en vigueur et que d'offrir la possibilité d'enregistrer un 2^e véhicule à la même adresse renforcerait cette adhésion en diminuant considérablement le nombre de demandes de vignettes temporaires. De plus, la possibilité de permettre, par l'entremise du Régisseur à la sécurité, d'avoir des vignettes temporaires supplémentaires pour diverses situations hors du contrôle des usagères et usagers est perçu comme rassurant pour la communauté.

4.9 Modifications au *Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement* (DOC.,CA,389^e,2025,2609) – Adoption

Suivant la présentation du rapport sur l'application du *Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement*, M. Lamoureux présente les modifications au règlement.

Résolution n° 3735**Modifications au Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement**

Attendu que	l'adoption du <i>Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement</i> (le Règlement) par le conseil d'administration le 12 juin 2024 était conditionnelle à la création d'un groupe de travail dans le but de produire une consultation sur certains enjeux;
Attendu qu'	un groupe de travail a été constitué regroupant des représentantes et des représentants de divers syndicats ainsi que des représentantes et des représentants du Collège;
Attendu que	le groupe de travail a procédé à une consultation auprès de la communauté du Collège du 1 ^{er} au 10 mai 2025;
Attendu qu'	Il est proposé de modifier le Règlement afin de tenir compte des données collectées lors de la consultation et des recommandations des membres du groupe de travail;
Attendu	l'avis favorable de la Direction des services administratifs et de la Régie de direction.

d'adopter le Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement modifié, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2609.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

5. Points de décision

5.1 Processus de nomination à la Direction des études

5.1.1 Échéancier (DOC.,CA,389^e,2025,2610)

L'échéancier est déposé.

5.1.2 Objectifs de mandat (DOC.,CA,389^e,2025,2611) – *Adoption*

Le président du conseil présente le projet des objectifs de mandat préparé par le comité de nomination.

Résolution n° 3736**Objectifs de mandat de la
Direction des études**

Attendu qu' un processus de nomination du titulaire au poste de directrice ou directeur des études est en cours et que le conseil d'administration a formé un comité de nomination le 13 mai 2025, conformément au *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* du Collège;

Attendu qu' il a été demandé au comité de nomination, lors de cette même assemblée, de rédiger et de recommander au conseil de nouveaux objectifs de mandat;

Attendu que le comité de nomination soumet au conseil un projet d'objectifs de mandat de la Direction des études, après consultation de la Commission des études et de la section locale de l'Association des cadres des collèges du Québec;

Attendu la recommandation du comité de nomination;

Sur proposition de Silvia Sivec, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter les objectifs de mandat de la Direction des études, tels qu'ils paraissent au DOC.,CA,389^e,2025,2611.

ADOPTÉE
CA,389^e, 2025-06-11

5.1.3 Devis (projet d'affichage) (DOC.,CA,389^e,2025,2612) – *Adoption*

Le président du conseil, membre du comité de nomination, présente le projet d'affichage préparé par le comité de nomination.

Résolution n° 3737**Devis (projet d'affichage) sur les conditions
d'éligibilité et les critères de sélection**

Attendu que conformément au *Règlement n° 6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* du Collège, le conseil d'administration a constitué le 13 mai 2025 un comité de nomination à la direction des études;

Attendu les travaux du comité de nomination sur le devis (projet d'affichage) sur les conditions d'éligibilité et les critères de sélection;

Attendu que le comité de nomination soumet au conseil d'administration un projet de devis suite à la consultation de la Commission des études;

Attendu la recommandation du comité de nomination;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Joëlle Lachance, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le devis sur les conditions d'éligibilité et les critères de sélection du titulaire au poste de directrice des études ou directeur des études, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,389^e,2025,2612.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

6. Points de discussion

6.1 Plan stratégique 2021-2026

6.1.1 Bilan des priorités institutionnelles 2024-2025 (DOC.,CA,389^e,2025,2613)

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, en l'absence de la directrice générale, présente le bilan des priorités de l'année en cours. Il réfère les membres à l'outil en ligne.

6.1.2 Priorités institutionnelles 2025-2026 (DOC.,CA,389^e,2025,2614) – *Adoption*

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, en l'absence de la directrice générale, présente les nouvelles priorités institutionnelles, au nombre de dix.

Résolution n° 3739

Priorités institutionnelles 2025-2026

Attendu l'obligation légale prévue à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ c. C-29) d'établir un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années, de le réviser annuellement et, le cas échéant, de l'actualiser;

- Attendu l'adoption du Plan stratégique 2021-2026 et ses actualisations par le conseil, soit :
- la première adoption par la résolution n°3416 lors de sa 358^e assemblée régulière tenue le 16 juin 2021;
 - l'adoption dans sa version finale, par la résolution n°3440, adoptée par le conseil lors de sa 360^e assemblée régulière tenue le 28 septembre 2021;
 - l'adoption du Plan stratégique actualisé, par la résolution n°3515, adoptée par le conseil lors de sa 366^e assemblée tenue le 15 juin 2022;
 - l'adoption du Plan stratégique actualisé par la résolution n°3587, adoptée par le conseil lors de sa 373^e assemblée tenue le 14 juin 2023,
 - l'adoption du Plan stratégique actualisé par la résolution n°3635, adoptée par le conseil lors de sa 378^e assemblée tenue le 21 février 2024;
- Attendu les priorités institutionnelles 2024-2025 adoptées lors de la 381^e assemblée du conseil et leur bilan présenté lors de cette 389^e assemblée;
- Attendu la volonté de la direction du Collège de cibler les éléments prioritaires du plan stratégique à réaliser en 2025-2026;
- Attendu l'importance pour le Collège d'adopter des priorités institutionnelles pour orienter l'utilisation de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- Attendu les consultations réalisées auprès de l'équipe de gestion des cadres;
- Attendu la recommandation du Comité de suivi et de mobilisation du plan stratégique (COSMOS);

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter les priorités institutionnelles 2025-2025, telles qu'elles paraissent au document DOC.,CA,389^e,2025,2614.

ADOPTÉE
CA,389^e,2025-06-11

7. Points d'information

7.1 Suivi du projet de réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget (DOC.,CA,389^e,2025,2615)

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, effectue le suivi du projet de réfection, en l'absence de la directrice générale.

7.2 Rapport de la présidence

Aucun commentaire additionnel.

7.3 Rapport de la directrice générale

En l'absence de la directrice générale, ce point a été retiré.

7.4 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises

M. Simon Delamarre, directeur de la formation continue et des services aux entreprises, fait rapport au conseil sur les activités de sa direction, notamment sur la fin du projet Femme + en Tech, la remise des diplômes et de bourses de la Fondation à la Place des Arts, et la remise de bourses.

8. **Séance de huis clos** – Discussion des membres du conseil sans la présence des gestionnaires et de la hors-cadre

9. Clôture

Sur proposition de Sophie Lorrain, la clôture de l'assemblée est prononcée à 21 h 45.

Anaïk Le Goff
Secrétaire d'assemblée

Sylvain Larocque
Président

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 16 avril 2025
(387^e assemblée régulière)

DOSSIER	ACTION PRISE
3.4 Modifications à la <i>Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle</i>	<i>La Politique a été déposée sur le site du Collège et transmise au MES</i>
3.6 Nouvelle entente regroupant l'ensemble des services Omnivox de Skytech	<i>Le contrat sera signé d'ici le 30 juin 2025</i>
3.7 Octroi de contrat - Acquisition d'équipements de réseautique (ajout)	<i>Les équipements ont été commandés et reçus. Les travaux d'installation sont en cours</i>
5.2 Octroi de contrat - Travaux de réaménagement pour la création de trois salles de classe dans les locaux S-258 à S-280	<i>Les travaux ont débuté le 2 juin 2025 et seront terminés pour la rentrée scolaire en août 2025</i>
5.3 <i>Politique sur les services autofinancés</i>	<i>La Politique a été déposée sur le site du Collège et transmise au MES</i>
5.4 Modifications à la Charte du comité d'audit	<i>Des vérifications sur les pratiques et tendances en matière de gouvernance seront effectuées et présentées au comité d'éthique et de gouvernance pour recommandation au conseil.</i>